

Nombre de membres : L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 04 mars, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Étaient présents : Mesdames Mélanie DOLY, Laetitia GAY, Florence MANIEZ, Isabelle ONZON, Messieurs, Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Fabien DUMONT, Jean-Michel GALTIER, Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Étaient excusés : Mesdames Corinne DOROCIAC, Marie-Anne NONY (procuration de vote donnée à Laetitia GAY), Pascale PINEAU (procuration de vote donnée à Denis GEORGES).

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CATHALAN.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : *devis de réfection du carrelage de la mairie*
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité cette proposition.

ORDRE DU JOUR :

- ♦ Validation du précédent procès-verbal
- ♦ Compte Financier Unique 2023 budget principal (compte administratif)
- ♦ Affectation du résultat 2023 budget principal
- ♦ investissement 2024 (orientations)
- ♦ Remboursement fourniture badge d'accès aux bâtiments suite à perte
- ♦ Devis réfection du carrelage de la mairie
- ♦ Info Projet amendes de police : aménagement sécuritaire rue des caves (plan + coût)
- ♦ convention ADEF pour soutien du service technique de mai à septembre (espaces verts)
- ♦ Point sur l'implantation de bornes de recharge électrique place du 8 mai
- ♦ Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)
- ♦ Questions diverses

Une note de présentation des dossiers a été envoyée à l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/02/2024

Le Procès-verbal de la séance du 09/02/2024 a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 15/02/2024.

Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 09/02/2024 est adopté à l'unanimité.

D20240311-01 Compte Financier Unique (CFU) 2023 du BUDGET PRINCIPAL

VOTANTS : 12 pour 12...abstention 0 ... contre 0

Le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57.

La candidature de la commune de BEAUREGARD-VENDON ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes la commune et le comptable public ont produit un compte financier unique pour l'exercice 2023.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		257 334,92		72 496,15		329 831,07
Opérations de l'exercice	731 868,06	889 576,34	256 379,70	129 331,72	988 247,76	1 018 908,06
TOTAUX	731 868,06	1 146 911,26	256 379,70	201 827,87	988 247,76	1 348 739,13
Résultats de clôture		415 043,20		54 551,83		360 491,37
Restes à réaliser			119 277,00	27 091,00	119 277,00	27 091,00
TOTAUX CUMULES	731 868,06	1 146 911,26	375 656,70	228 918,87	1 107 524,76	1 375 830,13
RESULTATS DEFINITIFS		415 043,20	146 737,83			268 305,37

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CATHALAN, conseiller municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 du Budget Principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sans que monsieur le maire ne prenne part au vote :

- 1- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D20240311-02 Affectation du résultat 2023 du Budget Principal

Le Conseil Municipal de la commune, réuni sous la présidence de Monsieur Denis GEORGES, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023 (sous la présidence de Monsieur Bernard CATHALAN),
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	415 043,20
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (889 576,34 - 731 868,06)	157 708,28
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	257 334,92
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-54 551,83
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (129 331,72 - 256 379,70)	-127 047,98
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	72 496,15
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (27 091,00 - 119 277,00)	-92 186,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-146 737,83

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- en section d'investissement (Cpte 1068) à la couverture du déficit soit : 146 737,83 €
- en section de fonctionnement (ligne 002) l'excédent résiduel soit : 268 305,37 €

D20240311-03 Frais de remplacement de badge d'accès aux bâtiments communaux

Le Maire expose au Conseil Municipal que les badges mis à disposition des usagers pour l'accès aux salles communales coutent 14 € l'unité à la Commune.

Ceux-ci sont paramétrés pour l'ouverture des salles et remis aux utilisateurs à chaque fois qu'une salle est réservée ou pour l'année si celle-ci est utilisée régulièrement.

En cas de perte ou de non restitution, il propose de mettre à la charge de l'utilisateur le montant du prix d'un badge.

Après en avoir délibéré (contre : 0, abstention : 0, pour 14), le conseil municipal :

- Décide de fixer à 14 € le prix du remboursement d'un badge d'accès aux salles communales en cas de perte ou non restitution de celui-ci.
- Autorise le Maire a procéder aux facturations.

D20240311-04 Réfection carrelage mairie

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs mois le carrelage de la mairie se fissure et s'effrite sur plusieurs endroits (plusieurs pièces). La cause du sinistre est à rechercher dans un phénomène de retrait différentiel du mortier de pose. Ce retrait généré une déformation, par cintrage, de la chape qui, dans un deuxième temps, se fissure.

Le rapport d'expertise dommages ouvrage prescrit le remplacement ponctuel de carreaux. L'entreprise BRUNHES & JAMES, réalisatrice des travaux, a refusé de produire un devis de réparation.

Deux entreprises ont été consultées :

SARL ALEXANDRE (03300 CUSSET) : 17 942,70 € HT, 21 531,24 € TTC

SARL PRADIER STEPHANE (63140 CHATEL-GUYON) : 14 360,00 € HT, 17 232,00 € TTC

Après en avoir délibéré (contre : 0, abstention : 0, pour 14), le conseil municipal décide :

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise PRADIER STEPHANE (14 360,00 € HT, soit 17 232,00 € TTC), moins disante.
- Autorise Monsieur le Maire à finaliser les devis avec la société PRADIER STEPHANE.

HORS DELIBERATION à l'ordre du jour

OBJET : Investissement - orientations 2024

Dans le cadre de la préparation du budget les orientations de dépenses d'investissement sont les suivantes :

restes à réaliser 2023 (Correspondent : - à des dépenses engagées juridiquement mais qui ne sont pas mandatées au 31 décembre 2023) :

- fonds concours SIAMC POUR EXTENSION RESEAU assainissement Pré Chabry	18 600,00 €
- fonds de concours SIEG-TE63 :	
rénovation EP en LEDS (capots plastiques sur toute la commune)	22 500,00 €
mise en LED rue acacias	5 145,00 €
vol câble rue du Clos Moras	3 050,00 €
optimisation EP	470,00 €
mise en LED rue stade écoles perrières	2 254,00 €
enfouissement rue termes + EP	13 821,00 €
- rachat terrain derrière mairie à Epf smaf	25 160,00 €
- photovoltaïque local municipal/MDA	16 900,00 €
- extension du sanitaire école solde	7 190,00 €
- armoire anti feu/infraction mairie	4 187,00 €

Autres dépenses à prévoir :

- remboursement du capital des emprunts :	28 000,00 €
- Fonds de concours SIEG-TE63 :	
dépose lampes stade	750,00 €
2023 EP Chemin Roches + rue Clos Moras suite renf BT	3 400,00 €
- fonds de concours VOIRIE à la communauté de commune CSM	35 000,00 €
- Régularisation de terrains de voirie	5 000,00 €
- photovoltaïque hangar ateliers municipaux	20 000,00 €
- table de ping-pong école	1 610,00 €
- phase 2 école : local de rangement de la cour	52 000,00 €
- provision pour achat divers atelier municipal	
- provision pour mobilier école	

OBJET : Info projet amendes de police 2025 : aménagement sécuritaire rue des caves (plan + coût)

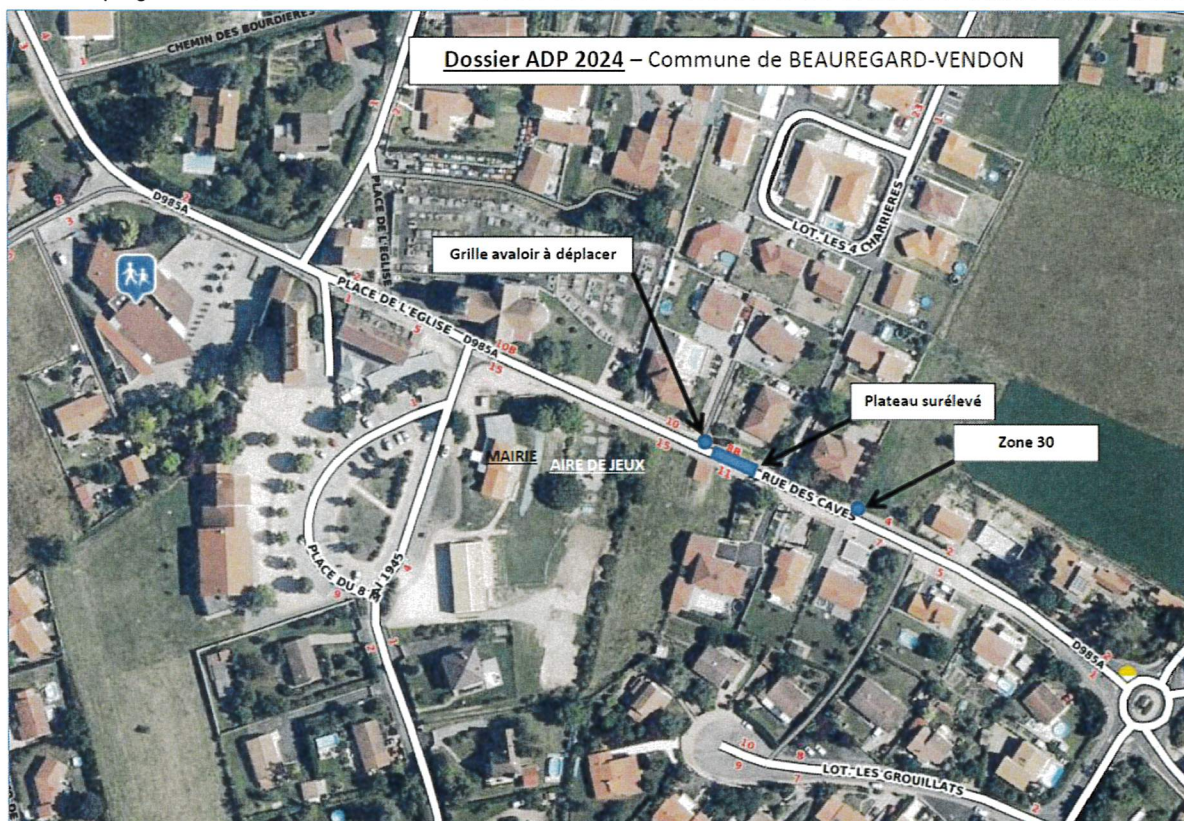
Suite à la demande de riverains un comptage de vitesse a été effectué sur la rue des Caves du 28/11 au 11/12/2023. Le retour a été présenté en réunion du conseil municipal du 11/12/2023.

Afin d'inciter les automobilistes à ralentir, il est envisagé la création d'un ralentisseur de type «plateau surélevé» et l'extension de la «zone 30» étendue. Cet aménagement sera complété par une signalisation verticale adaptée.

Le projet consiste à :

- réaliser des travaux de terrassement sur chaussée ;
- mettre en œuvre des enrobés pour la création du plateau surélevé ;
- reprendre des bordures et déplacer une grille avaloir ;
- implanter des panneaux de position et «zone 30» ;
- créer un marquage horizontal.

Le coût des travaux est estimé à 8 503.50€ HT soit 10 204.20 € TTC



Sens Davayat/Combronde



Sens Combronde/Davayat



Administrativement les subventions amendes de police (subventions pour aménagements sécuritaires) étant utilisées pour 2024, le dossier ne pourra être soumis que pour le programme 2025.

Le maire demande à l'assemblée de se positionner pour l'inscription de ce dossier d'aménagement sécuritaire au programme 2025. L'assemblée valide le dossier et son inscription au programme 2025 au titre des amendes de police.

OBJET : convention ADEF pour soutien du service technique de mai à septembre (espaces verts)

Depuis 2023 la commune fait appel à l'ADEF (association départementale pour l'emploi et la formation) pour le remplacement du personnel de ménage des locaux.

L'association propose des contrats de mise à disposition à des demandeurs d'emploi. Ces contrats sont réalisés pour des missions chez des particuliers, des collectivités ou des associations. Parallèlement, l'ADEF accompagne ces personnes pour les aider à trouver un emploi stable et durable.

L'association sera sollicitée pour embaucher une personne en renfort espaces verts pour la période de mi-avril à septembre 2024.

L'assemblée donne son accord.

OBJET : Point sur l'implantation de bornes de recharge électrique place du 8 mai 1945

Le Groupe CIRCET France avait été reçue en mairie le 03/02/2023 pour présenter son projet d'implantation de borne de recharge électrique via la société station Station-e (entreprise française soutenue par la Banque des Territoires)

La société proposait l'installation sur la Place du 8 mai 1945 d'une station de recharge multiservice.

Le dossier a été présenté à l'assemblée en mars et mai 2023 et la commune avait répondu favorablement à l'entreprise et un accord de principe avait été signé.

Après plusieurs tentatives infructueuses de la part de la mairie depuis le second semestre 2023 pour contacter la personne en charge du projet, celle-ci a reçu un mail de Mme VALETTE Christelle (Groupe CIRCET) informant que : « La société Stations-e, après avoir examiné attentivement son budget, a le regret de nous informer qu'elle ne pourra pas procéder à l'implantation de la borne sur votre commune. Cependant, d'autres sociétés proposent de la location de borne, concept tout à fait intéressant économiquement pour des communes telles que Beaugard Vendon. Si le projet peut vous intéresser, n'hésitez pas me recontacter. »

La mairie a demandé la communication des coordonnées des autres sociétés proposant cette prestation.

Mme VALLETTE du groupe CIRCET propose de représenter cette société sur la partie commerciale et souhaite convenir d'un rendez-vous.

Messieurs OLIVEIRA et ONZON donnerons les coordonnées de fournisseurs et la mairie acceptera le rendez vous de Mme VALLETTE.

OBJET : Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)

Les comptes rendus sont consultables en mairie.

CC CSM – C.I.A.S – 12/02/2024

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – 13/02/2024

SIA Morge et Chambaron – Conseil Syndical – 15/02/2024 – Jean-Michel GALTIER

CCAS -15/02/2024

CC CSM – Conseil communautaire – 22/02/2024 – Denis GEORGES, Jean-Michel GALTIER

SIAEP Plaine de Riom – 06/03/2024 - Bernard CATHALAN

Commission communale environnement - 08/03/2024 – Gilles GARDELLE

QUESTIONS DIVERSES

- Distributeur de pain :

La mairie a été sollicitée pour l'installation d'un terminal de distribution de pain « LA MIE EXPRESS »

Le distributeur doit être accessible à tout instant et être raccordé uniquement à l'électricité, avec soit une ouverture de compteur à part, soit l'installation d'un sous-compteur. Le dispositif doit être alimenté en triphasé

l'avis de l'assemblée étant plutôt favorable (conseil municipal du 09/02/2024) avec une implantation à côté du futur distributeur à pizzas, le secrétariat a répondu à l'entreprise. La mairie n'a pas eu de réponse.

- travaux réseau eau:

Les travaux sont terminés dans le vieux bourg. Les enrobés arrachés rue croix Chapelle vont être repris par l'entreprise.

Sur la rue des Caves deux problèmes ont été rencontrés : un endommagement du réseau de gaz et d'électricité du au non-respect des profondeurs des réseaux.

- **Travaux lotissement Pré-Chabry** : La soudure du gaz a été exécutée. La météo a été jusque-là peu propice à l'avancement des travaux. Les aménagements devraient être terminés fin avril. .

- **Parc solaire Combrailles Durables / ENERCOOP** : la réunion publique initialement prévue le 14 février été reportée au 10 avril 19h (à reconformer) .

- **Assainissement non collectif** : la vérification des assainissements non collectifs par la SEMERAP est en cours sur la commune.

- **Achat terrain parc mairie** : La vente sous forme administrative a eu lieu avec l'Epf-Smaf le 21/02/2024.

- **Toiture terrasse école** : l'entreprise OVAL'ETANCHEITE procèdera aux travaux d'étanchéité sur le toit terrasse de l'école. Montant : 6473,46 € HT, soit 7 120,81 € TTC

- **Projet CMJ** : Madame GAY informe qu'un projet d'implantation d'un City Park (à côté du stade) sera présenté au CMJ en réunion du 04 avril. L'option choisie par le CMJ sera présentée au conseil municipal d'avril ou mai. Les associations sportives de la commune ainsi que l'école y seront associées. Le ministère des sports sera cofinancé.

- **Animaux** : Monsieur GEORGES informe que de nombreuses divagations de chiens ont été constatées ces derniers temps. Une information sera mise sur Panneau Pocket afin de rappeler le règlement.

- **Aire de jeux** : Afin de mettre en conformité l'aire de jeux située derrière la mairie il conviendra de refaire en dur le grillage d'enceinte.

- « **Nettoyons la Nature** » : La journée aura lieu le 25 mai (rendez-vous 9h) avec la participation du CMJ. Des flyers d'information seront distribués à l'école en plus des publications habituelles.

- **Décharge Rouzat** : Monsieur DUMONT informe qu'un dépôt sauvage de déchets plastiques a été constaté à la décharge.

- **Fibre** : Monsieur DUMONT souligne annonces de réductions budgétaires de l'Etat risquant d'impacter l'installation de la fibre. Certains dossiers , y compris ceux en cours d'exécution, risquent d'être abandonnés. Il demande où en sont les travaux pour Chaptés, les Berciats, Rouzat.

Le Président de la Région a maintenu que toute la Région AURA serait pourvue d'ici 2025. Monsieur GEORGES posera la question lors de la réunion du 22 mars avec M Brice HORTEFFEUX.

Le Service du Développement Numérique du Département sera également sollicité.

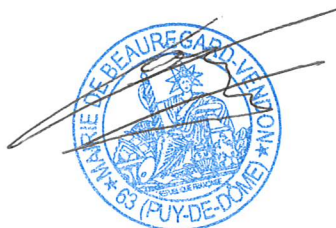
Avez-vous un ordre d'idée des délais de déploiement de la fibre notamment aux Berciats et à Chaptés.

- **Tournoi de raqball**: Dans le cadre de sa labellisation "Terre de Jeux 2024", la communauté de communes *Combrailles, Sioule et Morge* organise un grand tournoi de raqball. l'objectif est d'avoir une équipe enfant (à partir de 7 ans) et une équipe adulte qui représentera sa commune pour la finale qui aura lieu le 27 juillet 2024 à Manzat. Des tournois qualificatifs se dérouleront en amont pour déterminer quelles équipes (une enfant et une adulte par commune) représenteront chacune des 29 communes du territoire.

Une phase de qualification aura lieu le 13 avril à Beauregard-Vendon. L'information a été distribuée à l'école, aux présidents d'association mis sur les panneaux d'affichage, Panneau Pocket.

Fin de séance : 21h25

Le Maire
Denis GEORGES



Le Secrétaire
Bernard CATHALAN